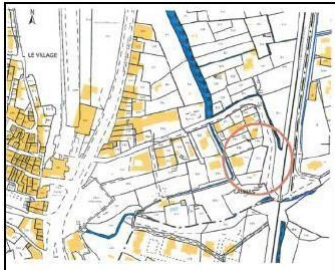
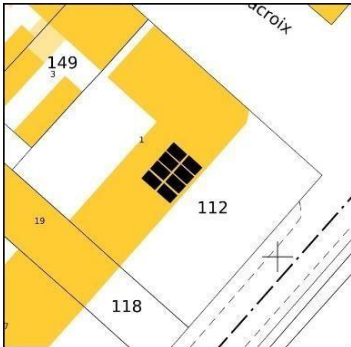
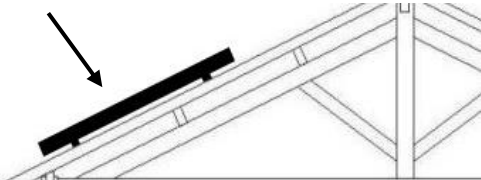


## Déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

- **Dépôt de la demande :**
  - Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
  - Dépôt papier : à déposer à la mairie ou par courrier : Hôtel de Ville, 1 rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban. En 1 exemplaire
- **Délai d'instruction du dossier complet :**
  - 1 mois
  - 2 mois en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques)
- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
<b>1-FORMULAIRE</b>	
<b>Dépôt en ligne</b>	<b>Dépôt papier</b>
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : <a href="https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa">https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</a></p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a></p> <p>CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</a></p> <p>CERFA N° 13404* (pour autres constructions) <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</a></p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer</p>
<b>2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.</b>	
<p><b>PLAN DE SITUATION (DP1)</b></p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500<sup>ème</sup>.</p>	
<p><b>PLAN DE MASSE (DP2)</b></p> <p>Sur un fond cadastral (<a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>) échelle de 1/500<sup>ème</sup>, indiquer l'emplacement envisagé des panneaux photovoltaïques</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p><i>Echelle 1/500<sup>ème</sup></i></p> </div> </div>	<p><b>PLAN de COUPE (DP3)</b></p> <p>Fournir un plan de coupe de la toiture afin de comprendre l'intégration des panneaux sur le bâtiment (intégration, surimposition, parallèle ou non à la toiture)</p> <p><b>Surimposition parallèle à la toiture</b></p> 

### LE PROJET (DP4)

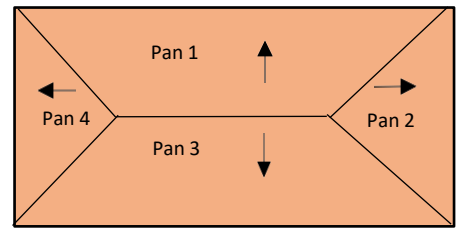
Fournir un plan de toiture expliquant le projet et précisant le nombre de panneaux, la puissance de l'installation, les superficies :

- De la totalité de la toiture du bâtiment
- Du pan de toiture concerné par le projet
- Des panneaux.

En secteur ABF, il convient de fournir **UNE NOTICE COMPLEMENTAIRE DP11** descriptive de TOUS les matériaux utilisés, dont leurs teintes, ainsi que leur mise en œuvre.

Panneaux, fixations ...

### Avant travaux



### Après Travaux

9 panneaux

Surface pan 1 : 70 m<sup>2</sup>

Surface pan 2 : 30 m<sup>2</sup>

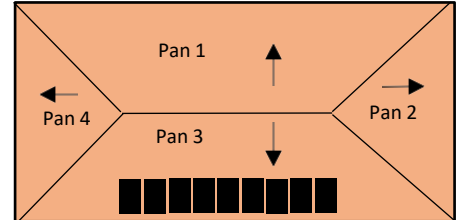
Surface pan 3 : 70 m<sup>2</sup>

Surface pan 4 : 30 m<sup>2</sup>

**Surface toiture : 160 m<sup>2</sup>**

**Surface panneaux**

**Photovoltaïques : 25 m<sup>2</sup>**



### L'INSERTION (DP5 et DP6)

Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet sur votre terrain.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage, à partir d'un assemblage d'une photographie montrant le site existant et d'un croquis du projet.

Il ne peut s'agir d'une photographie aérienne mais d'une photographie prise depuis le sol.

### Avant travaux



### Après travaux



### PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

A fournir si visible de l'espace public ou en secteur de patrimoine protégé

Vue élargie de l'emplacement de la future clôture. Pour les clôtures sur rue, faire la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.



De près

De loin



Le service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

**Accueil le public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban :**

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardis de 8h30 à 12h.

**Contact du service :** Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : [adscasa@mairie-casa04.fr](mailto:adscasa@mairie-casa04.fr)